REÇU EN PREFECTURE
le 21/06/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20240614-2024_06_04-

Parc naturel régional des Baronnies provençales

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

14 JUIN 2024

N° 2024-06-04

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze juin à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du quatre juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Délégués présents(es)

Nombre de délégués
En exercice : 141 Présents (mini 40) : 44
Nombre de voix
En exercice : 256 Présentes : 75 Exprimées par pouvoirs : 88 **Total (mini 129) : 163**
Quorum atteint

2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs de 6 voix chacun)
Claude AURIAS, Patricia PICARD

1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuse de 6 voix)
Agnès ROSSI

2 représentants du Conseil départemental de la Drôme (porteurs de 7 voix chacun)
Pierre COMBES, Fabien LIMONTA

4 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix chacun)
Gilles CREMILLIEUX, Alain JEUNE, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Michel ROLLAND.

35 représentants des communes, commune associée et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)
Janine AMAR, Monique BALDUCHI, Fabienne BARBANSON, Sébastien BERNARD, Gérard BICHON, Coralie BIOUSSE, Éric BOLLARD suppléant, Marc BOMPARD, Muriel BREDY, Hélène BRETTON, Philippe CAHN, Gilles CREMILLIEUX, Pierre DALSTEIN, Stéphane DECONINCK, Adrien DONZET suppléant, Rosy FERRIGNO, Adrien GAUTIER, Anne GENTIL, Jean-Claude GERMAIN suppléant, Christian GODART, Claudine GOURDON, Vincent JACQUEMART, Nicolas JANNOT, Alain JEUNE, Alain LABROT, Catherine LANTEAUME, Dominique MALLIÉ, Renée MAOUI, Nicole PELOUX, Jean-Luc PERNET, Roland PEYRON, Yannis ROCHAS, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT, Brigitte WURMSER

Délégués excusés ayant donné pouvoir :
Florent BRUNET et Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Océane CARTOUX et Maud GRARD à Muriel BREDY, Frédéric ROUX (CCVV) à Philippe CAHN, Marie-Pierre MONIER et Éric RICHARD à Pierre COMBES, Sylvie PEROT et Françoise PINET à Gilles CREMILLIEUX (CCSB), Gérard TENOUX à Gilles CREMILLIEUX (Orpierre), Jean GARCIA et Claire LAPIE à Stéphane DECONINCK, Julien DECORTE et Céline LASCOMBES à Rosy FERRIGNO, Jean-Paul MAZEL à Anne GENTIL, Martine PECH-RABASSE et Claude PIGAGLIO à Christian GODART, Jeannie DENIEAULT et Kevin QUEYREL à Catherine LANTEAUME, Julien CORNILLET et Corinne MOULIN à Fabien LIMONTA, Nicolas DARAGON à Patricia PICARD, Jean-Noël PASERO à Nicole PELOUX, Pascal CIRER-METHEL à Yannis ROCHAS, Chantal EYMEOUD et Jean-François PERILHOU à Agnès ROSSI, Jean-Christophe CAMP et Patricia EYSSERIC à Christelle RUYSSCHAERT.

Délégués excusés
Jacqueline BOUYAC, Lucien DE MUNTER, Jean-Michel GUALLAR, Alain LEVRERO, Jennifer NORIS, Jean-Marc PELACUER, Isabelle RIPERT, Didier ROBERT, Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX (Mollans-sur-Ouvèze), Lionel TARDY, Danielle TOUCHE.

REÇU EN PREFECTURE
le 21/06/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20240614-2024_06_04-

Invités excusés

Philippe CANOVAS DGFIP Nyons, Audrey MATHIEU DDT responsable de l'antenne de Nyons, Marie POCHON députée de la 3e circonscription de la Drôme

Participaient également à la réunion :

Patricia BILCOCQ suppléante, Daniel ROUIT suppléant.

Invité·es :

Sébastien NINON, chargé de mission Parcs naturel régionaux à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Renaud BOURRASSET la Tribune de Montélimar

Monsieur Claude AURIAS est nommé secrétaire de séance.

Objet : Décision modificative n°1

Rapport :

La Présidente expose,
Suite au vote du budget le 28 mars 2024, il y a lieu de modifier le budget principal du Parc selon les modalités suivantes :

Budget principal

1. Application du prorata temporis à l'amortissement des biens et des subventions

Afin de pouvoir appliquer la règle du "prorata temporis" à l'amortissement des biens acquis et des subventions d'investissement reçues depuis le 1er janvier 2024, il y a lieu de modifier les crédits inscrits lors du BP aux comptes 68x, 777, 28x et 13912.

2. Prolongation de l'action "Avenir Montagne Ingénierie" (action 2254)

- Charges de personnel (5 mois – cpt 64131) : 21 900 €
- Coûts indirects (5 mois – cpt 6068) : 4 350 €

3. Mise en œuvre du volet "Eau" de la Charte (action 2304)

- Charges de personnel (3 mois – cpt 64131) : 10 900 €
- Coûts indirects (3 mois – cpt 6068) : 2 100 €
- Dépenses action : 3000 €

4. Beynaves : Création d'un "sentier de la nuit" - Acquisition d'œuvre artistique (action 2204I)

- Dépenses action : 87 600 €

5. Régularisation des sommes dues à ICARE suite à la fin des travaux de maintenance

6. Régularisation du plan de financement du plan de communication 2024 suite à la faillite de l'entreprise Prisme

Fin 2023, Anne-Lore MESNAGE a effectué des reportages photo pour le Parc. Elle était alors membre de la coopérative d'activité et d'emploi « Prisme », qui lui permettait d'entreprendre pour elle-même au sein d'une entreprise partagée. Cette coopérative a fait faillite, Anne-Lore MESNAGE n'a donc pas pu facturer ses prestations. La liquidation ayant été ordonnée, il convient désormais de rémunérer directement la prestataire pour les reportages qu'elle a effectué entre septembre et décembre 2023.

- Dépenses 2023 reportées : 3 000 €

REÇU EN PREFECTURE
le 21/06/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20240614-2024_06_04-

Délibération

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant la feuille de route approuvée le 28 janvier 2022, pour la période 2022-2024 et plus spécifiquement son engagement dans l'axe « Parc exemplaire » à sécuriser les processus comptables et financiers

Après en avoir délibéré, par 143 voix pour, 19 abstentions et 1 non-votant, le Comité Syndical

- **Décide** de modifier le budget principal du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales ainsi qu'il suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-28181				836.00 €
R-281838				605.03 €
R-28188				1 369.55 €
D-13912		1 497.86 €		
D-2318	86 287.28 €			
D-2318 – op. 2204I		87 600.00 €		
Total Investissement	**86 287.28 €**	**89 097.86 €**		**2 810.58 €**
FONCTIONNEMENT				
R-74888 – op. 2254				17 520.00 €
R-74888 – op. 2304				57 445.50 €
R-777				1 497.86 €
D-6068 – op. 2254		4 350.00 €		
D-6068 – op. 2304		5 100.00 €		
D-6068 – provision pour actions		4 072.10 €		
D-64131 – op. 2254 et 2304		32 800.00 €		
D-6156 (régularisation ICARE)		17 498.40 €		
D-6284 (redevance surperformances énergétiques)		6 832.28 €		
D-68181		836.00 €		
D-681838		605.03 €		
D-68188		1 369.55 €		
D-6288 – op. com 2024		3 000.00 €		
Total Fonctionnement		**76 463.36 €**		**76 463.36 €**
TOTAL GENERAL	**86 287.28 €**	**165 561.22 €**		**79 273.94 €**

- **Donne** tous pouvoirs à la Présidente pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX